



L A P A L U D

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2022-081  
du 05/04/2022**

**portant des mesures temporaires  
de circulation et de stationnement  
parking de la salle polyvalente de l'Espace JULIAN  
organisation « Finale des championnats des clubs  
jeunes pétanque »  
le 26 mai 2022 de 6 h 00 à 21 h 00**

Le Maire de LAPALUD,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande de l'Association « la Boule Dorée » de LAPALUD, en vue d'organiser « La finale des championnats des clubs jeunes pétanque » sur le parking de la salle polyvalente à l'Espace JULIAN,

**Considérant** que pour permettre l'organisation de cette manifestation, il est nécessaire de prendre toutes mesures de prévention pour assurer la sécurité des usagers et riverains lors de cette manifestation,

**ARRÊTE**

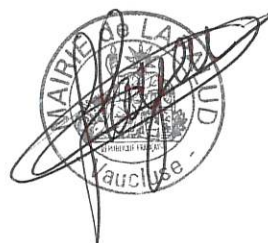
**Article 1** : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés pour l'organisation de « La finale des championnats des clubs jeunes pétanque ».

**Le parking situé devant le local de la Boule Dorée - Espace Julian sera fermé au stationnement et à la circulation, le 26 mai 2022 de 6 h 00 à 21 h 00.**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation seront apposés par les organisateurs de la manifestation pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** : Monsieur le Maire de LAPALUD, la Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Hervé FLAUGERE



Département :  
VAUCLUSE

Commune :  
LAPALUD

Section : E  
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 05/04/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AVIGNON  
Cité Administrative CS 10044 84098  
84098 AVIGNON CEDEX 9  
tél. 04 90 27 72 66 -fax  
sdif.avignon@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*— circulation et  
stationnement interdits*

